LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Destination	Collectivité bénéficiaire
1	Elargissement à 27 mètres de l'avenue de la Gare	Commune
23	Accès de 8 m d'emprise à la zone 2AU au sud de l'Avenue de la Gare	Commune
25	Elargissement à 10 m d'emprise du chemin à l'ouest de la Rue Erckmann Chatrian	Commune
26	Extension de la gendarmerie	Communauté de Communes du Pays d'Erstein

1. PRESCRIPTIONS EDICTEES PAR LE P.L.U.

LE ZONAGE: ZONES ET SECTEURS

- Limite de zone
- N — Désignation de zone
- Na — Désignation de secteur de zone
- Marge de recul des constructions
- Espaces plantés
- Zone de vergers
- Sentier piéton à créer
- Règles architecturales particulières
- Emplacement réservé
- Recul par rapport aux routes Départementales (2.5m)

RESTRICTIONS D'URBANISATION DUES AUX RISQUES TECHNOLOGIQUES

Comptoir agricole et sucrerie:

- ZPR et ZPE

Société "DOW France" et SCI "FUCHS INVEST" :

- BV — Seuil des effets Bris de Vitre
- SEI — Seuil des Effets Irréversible
- SEL — Seuil des Effets Léthaux
- SELs — Seuil des Effets Léthaux significatifs

PLU

- Plan Local d'Urbanisme -

Commune d' **ERSTEIN**

REGLEMENT GRAPHIQUE

PLANCHE 2

Révision PLU le : 04/03/2013
Modification simplifiée n°1 le : 02/06/2014
Mise à jour n°1 le : 27/01/2016
Modification simplifiée n°2 le : 15/02/2016
Modification n°1 le : 27/06/2016
Mise à jour n°2 le : 19/01/2017
Modification n°2 le : 19/12/2017
Mise à jour n°3 le : 11/01/2018
Mise en compatibilité le : 16/12/2019
Mise à jour n°4 le : 16/12/2019

MODIFICATION N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du 12 avril 2021

A Erstein,
le 12 avril 2021

Le Maire,
Michel Anstett
Sénateur

atip
Agence Territoriale d'ingénierie Intégrée
TERRITOIRE SUD
13 rue du Sélestat
67210 OBERNAI